MAISON POUR TOUS
MJC DOUAI

MJC de Douai - Protocole Sanitaire

Réouverture et fonctionnement de la MJC à compter du 7 septembre 2020

Dans ce contexte de crise sanitaire, les activités de loisirs, culturelles et sportives sont soumises à de nombreuses restrictions. Pour la sécurité de tous, la MJC a travaillé à un protocole sanitaire traduit par des procédures relatives aux flux de circulation, à l'hygiène et à l'entretien des locaux.

Le présent document précise les modalités pratiques de réouverture et de fonctionnement de la MJC à partir du 7 septembre 2020 et ce dans le respect des décisions gouvernementales, il est destiné à tous les acteurs de la MJC et ses partenaires.

La situation sera régulièrement évaluée afin d'adapter, le cas échéant, le cadre d'organisation des activités.

A votre arrivée :

- Prenez connaissance des recommandations affichées à l'extérieur de la MJC, du plan de circulation dans la MJC, gardez une distanciation physique d'au moins 1 mètre avec les autres personnes et appliquez les gestes barrières (ni poignée de main, ni embrassade).

Seules les personnes inscrites à une activité pourront entrer dans la structure (à l'heure de leur cours) à l'exception des personnes souhaitant des informations à l'accueil ou ayant un RDV pour une inscription MJC ou RDV pour le Cyber centre – Centre X2000 ou pour le secteur Jeunes.

L'entrée dans les locaux de la MJC se fait par la porte principale Accueil MJC. Le port du masque et le nettoyage des mains avec le gel hydro alcoolique mis à votre disposition sont obligatoires. Les sorties se font par les issues de secours selon le sens de circulation mis en place dans toute la MJC.

Conditions d'accès à nos locaux :

- Ne pas être malade ou avoir été en contact avec un malade du COVID 19 (en application des directives gouvernementales).
- Ne pas avoir de température et autre symptôme du COVID 19.
- Être inscrit à la MJC.
- Avoir un rendez-vous pour les personnes non inscrites ou un ticket d'essai. Seuls les nouveaux parents adhérents d'enfants de moins de 11 ans pourront rentrer le premier jour- **1 adulte pour 1 enfant**
- Apporter et reprendre tout son matériel (si possible) pour la pratique de son activité.
- Avoir et porter un masque. Les enfants de – de 11 ans ne sont pas soumis à cette obligation.
- Avoir pris ses dispositions pour éviter au maximum l'utilisation des sanitaires.

Déplacements :

L'entrée se fait par l'accueil MJC et la sortie se fait par les portes issues de secours.
Le port du masque est obligatoire pour tous les déplacements dans la MJC.

La circulation dans la MJC se fait en sens unique. Des flèches sont dessinées au sol pour vous y aider. Un plan de circulation est affiché dans toute la MJC afin de vous repérer.
Nous vous conseillons de prendre vos précautions pour les toilettes. Le passage aux toilettes implique la désinfection et le lavage des mains.
Chaque toilette est équipée de savon et de produit désinfectant que l'adhérent pourra utiliser.

Activités :
Seules les personnes inscrites à une activité pourront entrer dans la structure (à l'heure de leur cours) ou ayant un ticket d'essai.
N'oubliez pas de garder vos distances avec les autres en toutes circonstances dans la MJC : 1 m. Un effectif maximum d'adhérents par salle a été déterminé en fonction de la taille de chaque salle : 1 pers/4 m^2 en statique et 2 m de distance entre chaque personne pour les activités dynamiques.
Aucun dépassement de la jauge définie pour chaque salle ne sera possible.

Chaque adhérent apportera le matériel nécessaire à son activité (exception arts plastiques – poterie).
Du matériel collectif pourra, dans certains cas, être mis à disposition selon l'activité (désinfecté après chaque utilisation). Chaque adhérent se désinfectera les mains avec le gel hydro alcoolique mis à disposition à l'entrée de chaque salle avant d'utiliser le matériel commun. Il devra respecter les gestes barrières.
Pendant les cours, il sera possible d'enlever le masque à condition de rester **à 1 m** de vos voisins les plus proches.
Pour les activités Tonic - GEA - Gym Douce -Tai Ji - Qi Qong : distance de **2 m.**
Autres activités : **1 m**.
Si cela n'est pas respecté le port du masque sera obligatoire.
Pour toutes les activités sportives – relaxation - danse, il sera demandé d'arriver en tenue, les vestiaires étant fermés. Chaque adhérent devra avoir son tapis de gym personnel. Il est interdit d'être pieds nus dans les salles de la MJC.

Les salles seront aérées avant et après chaque cours et un service de nettoyage sera effectué tous les matins. A la fin de son activité l'animateur procèdera au nettoyage des points contacts (tables, chaises, Barre de danse, interrupteurs…)

Pour les activités Enfants, l'animateur ou le professeur de danse viendra chercher ces derniers à la porte d'entrée à l'heure du cours et les parents devront attendre devant la porte de sortie - issue de secours de la salle à la fin du cours- **Soyez ponctuels pour vos enfants**!

Santé :
Chaque adhérent est responsable de sa santé et dans le respect des autres personnes!
Il est demandé à toute personne présentant des symptômes évocateurs d'une infection par le coronavirus de ne pas se présenter à la MJC et de solliciter l'avis d'un médecin. Pour les personnes ayant contracté la Covid-19, une consultation médicale s'impose avant la reprise afin de s'assurer de l'absence de contre-indication à reprendre, notamment la pratique sportive.

Santé des enfants :
Les parents sont invités à prendre la température de leur enfant avant le départ pour la MJC. En cas de fièvre (38,0°C ou plus) ou de symptômes évoquant la Covid-19 chez le mineur ou un membre de son foyer, celui-ci ne doit pas prendre part à l'activité et ne pourra y être accueilli.

De même, les mineurs atteints de la Covid-19, testés positivement par RT-PCR ou déclarés comme tel par un médecin ou dont un membre du foyer est un cas confirmé, ou encore identifiés comme contact à risque, ne peuvent prendre part à l'activité MJC.

La MJC de Douai est équipée d'un thermomètre frontal pour pouvoir mesurer la température des enfants ou toute autre personne (à sa demande) dès qu'ils présentent des symptômes.

Notre conduite à tenir lors d'une suspicion ou d'un cas avéré de covid-19 sera d'isoler l'enfant, muni d'un masque adapté, dans l'attente de ses responsables légaux qui sont avertis et doivent venir le chercher le plus rapidement possible.

L'enfant ne pourra alors pas être accepté de nouveau dans la MJC sans certificat médical assurant qu'il est en mesure d'être reçu à son activité.

Les mêmes règles s'appliquent aux personnels, bénévoles et adhérents de la MJC.

Nous sommes une association, nous sommes TOUS concernés !
Les permanents, les profs de danse, animateurs, bénévoles sont chargés de faire respecter le protocole sanitaire.

De plus, la MJC sera dans l'obligation de procéder à la fermeture du bâtiment si des cas de COVID-19 étaient confirmés par l'Agence Régionale de Santé.

La MJC s'est équipée afin de continuer à dispenser ses cours par internet au cas où le confinement ou une distanciation plus importante seraient de nouveau imposés. Chaque adhérent pourra avoir accès à la nouvelle bibliothèque numérique des activités MJC.

Pour la MJC de Douai

Gérard Lottiaux – Président

Christine Pimare – Directrice